



Communiqué

Tramway lausannois

Levée des oppositions à la procédure d'approbation des plans du tram

À l'horizon 2026, le tramway lausannois devrait transporter 13 millions de voyageuses et voyageurs par an entre Renens et Lausanne. Alors que les travaux de la première étape ont été lancés en août 2021, le dernier tronçon entre la rue de la Vigie et la place de l'Europe mis à l'enquête en 2022 faisait encore l'objet d'oppositions. Le point contesté était lié aux solutions proposées comme alternatives à la rampe Vigie Gonin et permettant de préserver la forêt du Flon. Après plusieurs mois d'échanges constructifs, la Municipalité et les tl ont trouvé un accord avec les milieux commerçants.

Le tramway lausannois, dont la mise en service est prévue pour 2026, devrait transporter 13 millions de voyageuses et voyageurs dès sa mise en exploitation. Avec des cadences toutes les 6 minutes, une vitesse commerciale de 20 km/h et une capacité de 300 voyageuses et voyageurs par rame, il s'agit d'une pièce maîtresse des Axes Forts de Transports Publics du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il promet d'être un mode de déplacement fiable, rapide, confortable et durable.

Pour la Ville de Lausanne, le tramway revêt également une importance particulière. «Il va offrir une alternative efficace à la voiture et donc encourager le report modal. Cela va permettre de diminuer les émissions de CO2. En parallèle, il permettra d'apaiser la circulation au centre-ville de Lausanne tout en assurant sa parfaite accessibilité depuis l'ouest. L'accord trouvé et le début des travaux du dernier tronçon sont dans ce sens une excellente nouvelle pour Lausanne.» se réjouit Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité.

Une délégation municipale composée du syndic, de la directrice en charge de la mobilité et du directeur de l'économie avec le soutien de représentants des tl et de l'État a pu trouver un accord avec les milieux commerçants et les actrices et acteurs économiques locaux. Il porte sur différents points.

Un schéma de circulation inchangé jusqu'à la mise en service du tram

La réouverture aux voitures du Grand-Pont, suite à la fin des travaux de rénovation, est confirmée jusqu'à la mise en service du tram. Les mesures d'accompagnement liées à la fermeture du pont, au trafic individuel motorisé, comme la fermeture des trémies de Chauderon et l'interdiction du tourner-à-gauche au sud du pont Chauderon, sont également levées jusqu'à la mise en service du tram. Le régime de circulation de l'avenue Jules Gonin sera également maintenu à 50km/h.

La Municipalité s'est par ailleurs engagée à effectuer un monitoring avant et après la fermeture du Grand-Pont au transport individuel motorisé afin d'évaluer si des mesures complémentaires d'accompagnement s'avèrent pertinentes.

Une accessibilité assurée au centre-ville

Différentes mesures pour assurer l'accessibilité au centre-ville seront également déployées. La possibilité de tourner-à-gauche depuis l'avenue Ruchonnet sur l'avenue de Savoie sera introduite, tout comme la création de places de livraisons au terminus de la ligne 13 sur le Grand-Chêne pour faciliter les accès professionnels. Par ailleurs, un passage piéton sera créé afin d'offrir une nouvelle possibilité de traversée au niveau du Grand-Chêne 8. Enfin, la station de taxis créée à l'avenue de la Paix tout comme une partie des places moto créées à côté du tribunal pour compenser les suppressions effectuées pendant les travaux du Grand-Pont, seront restituées au stationnement de voitures.



Aménagement des espaces publics et soutien aux actrices et acteurs économiques

La Ville s'est également engagée à améliorer la qualité des espaces publics sur la place Saint-François notamment en ajoutant de la végétation et des assises, en rénovant le sous-voie piéton et en modernisant les points d'accès en électricité pour les besoins des animations et du marché. Une signalétique depuis le m2 sera également installée dans le cadre d'un projet global de développement touristique de la visibilité de l'offre hôtelière de la Ville en accès piéton. Une clarification des accès au parking St-François sera également réalisée.

Enfin, la Ville de Lausanne déblocquera un crédit de 100'000 francs pour soutenir les activités de promotion des associations en charge de la promotion des commerçantes et des commerçants du quartier Bourg-St-François.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, Direction culture et développement urbain, tél. +41 21 315 22 01**
- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 21 315 32 00**
- **Martial Messeiller, porte-parole tl, tél. +41 76 357 04 99**
- **Anne-Lise Noz, présidente de la Société coopérative des commerçants lausannois, tél. +41 79 633 98 50**
- **Pascal Vandenberghe, président du Trade Club Vaud, tél. +41 79 474 81 17**
- **Pour l'association de quartier de Saint-François et de la rue de Bourg, par son conseil, Me David Abikzer, avocat, tél. +41 21 331 05 05**

Lausanne, le 8 février 2022

Annexes :

- Convention avec la SCCL et le Trade Club Vaud;
- Convention avec l'ASB et Allure Boutique SA;
- Convention avec le Lausanne-Palace SA;
- Convention avec le Parking St-François SA.